

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3045

21 octobre 2014

SOMMAIRE

A2B Création S.à r.l.	146147	Grove Holdings 2 S.A.	146119
Aglom Services S.à r.l.	146141	Hager Investment	146114
BalaBit S.à r.l.	146124	Hammersmith Broadway S.à r.l.	146120
BFR Funding S.A.	146114	J.T.S. Holding S.A.	146160
Caret EB S.à r.l.	146116	Lewis Holdings S.A., SPF	146122
Citrus Topco S.à r.l.	146115	Los Ceibos S.A.	146121
City Healthcare S.à r.l.	146116	Lully S.A. SPF	146120
Clôtures-Automatisation Surveillance Lux		Mac Pinto S.à r.l.	146121
G.m.b.H	146114	Magnolia Road Capital S.à r.l.	146121
Cofeba S.à r.l.	146116	Management Technologie Development	
Colday S.à r.l.	146114	Holding S.A.	146123
Communebonum S.à r.l.	146144	Marthilor2 Management S.à r.l.	146122
Delphi International Operations Luxem-		Marthilux S.à r.l.	146123
bourg S.à r.l.	146125	Marth S.A.	146121
D.S.O. Services S.à r.l.	146115	Maulde SA	146116
Feltex SA	146148	Medley Finance S.A.	146123
Forum Royal S.A.	146117	Miu-Miu S.A.	146123
Four Investment S.A.	146119	Muha HoldCo S.à r.l.	146122
Futura S.A.	146119	Mythology General Partner S.à r.l.	146122
GaveKal Multi-Strategy Fund SIF SICAV		Panhelux Topco S.à r.l.	146148
S.A.	146117	Primula Investments S.à r.l.	146141
Global Excellence Premium Securitization		SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l.	146131
S.A.	146117	Shelter Europe Management	146115
Goodrich Luxembourg S.à r.l., S.C.S. ...	146118	SHT Finance GmbH	146115
Goodrich Mexicali S.à r.l.	146118	Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	146126
Grabory S.à r.l.	146120	X Group S.A.	146114
Granello S.A.	146120		
Grizzly Partners S.A.	146119		
Grosvenor Retail European Properties III			
S.à r.l.	146118		

Clôtures-Automatisation Surveillance Lux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143293/10.

(140162881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Colday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143295/10.

(140162863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Hager Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143455/11.

(140163332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

X Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour X GROUP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014143812/11.

(140163209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014143267/12.

(140162982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

D.S.O. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 161.065.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de Gérant administratif de votre société à compter du 30 septembre 2014.

Le 09 septembre 2014.

David DEMANGE

Gérant administratif

Référence de publication: 2014143831/12.

(140163225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Citrus Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.041.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 4 septembre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mr. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant sa résidence au 16, rue J.B. Fresez L-1542 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 4 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citruz Topco Sàrl

Référence de publication: 2014143968/13.

(140163918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Shelter Europe Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 169.190.

Suite à la lettre de résiliation du contrat datant du 15 septembre 2014, nous avons décidé de dénoncer le siège social de la société suivante et ce avec effet immédiat:

Shelter Europe Management S.à r.l.

RCS Luxembourg: B 169190

Siège Social: 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

Fait à Capellen, le 15 septembre 2014.

Pour extrait

Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014143739/14.

(140163330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Suite à la fusion intervenue en date du 21 novembre 2005, la société Sanitär- und Heizungstechnik Handels GmbH a cessé d'exister. Le nouvel associé étant:

SHT Haustechnik AG

53, Brunner Feldstrasse

A - 2380 Perchtoldsdorf

500 parts sociales

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143745/15.

(140162798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.277.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014143993/9.
(140163578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.183.200,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014143969/10.

(140164165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Maulde SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 142.156.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 août 2014

Onzième résolution:

L'Assemblée Générale décide le transférer avec effet immédiat du siège social du 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAULDE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014143605/14.

(140163357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Cofeba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.279.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 3 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trois septembre, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée COFEBA S.à r.l., susvisée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Patrick HSETTE, de son mandat de gérant administratif.

Monsieur Marc LAMBERT, né le 25/10/1961 à Luxembourg, et demeurant à B-6717 Lischert/Attert, 221, chemin des Noisetiers, devient donc gérant unique de la société.

Deuxième résolution

La société est désormais engagée par la seule signature du gérant unique.

Windhof, le 3 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Les associés

Référence de publication: 2014144013/19.

(140164189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

GaveKal Multi-Strategy Fund SIF SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.563.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 25 août 2014

Sixième résolution

Mazars Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962 est nommé en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAVEKAL MULTI-STRATEGY FUND SIF SICAV S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014144116/17.

(140164206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Forum Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.172.

—
Société anonyme constituée le 5 mai 2009 et parue dans le Mémorial C - N° 1095 du 3 juin 2009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15/09/2014

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué M. Tom Bernardy, né le 4 mai 1970 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et résidant professionnellement 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de M. Christian Denizon pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2019. Cette nomination est faite avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2014144110/18.

(140163786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Global Excellence Premium Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.257.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 septembre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

- L'administrateur M. Claude Zimmer est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

- L'administrateur M. Roland Weber est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

- L'administrateur M. Marc Theisen est domicilié professionnellement au 12 rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014144119/19.

(140164376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Goodrich Mexicali S.à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2014144123/14.

(140164047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.034.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., S.C.S.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2014144122/14.

(140164039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Grosvenor Retail European Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P.Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 173.819.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2014

En date du 10 septembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de tous les gérants de la Société, à savoir; Monsieur Jean Bodoni, Monsieur Simon Hauxwell, Monsieur Herman Moors, Monsieur Sébastien Hyst, Monsieur Frederik Foussat et Monsieur Giles Henry Wintle et ce avec effet immédiat;

- de nommer Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat aura une durée illimitée.

- de nommer la société Syntrus Achmea Real Estate & Finance B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée à la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 33306313, et ayant son siège social au Gatwickstraat, 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014144125/26.

(140163765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Futura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144114/9.

(140163771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Four Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FOUR INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014144111/11.

(140163701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Grizzly Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 79.162.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 septembre 2014

Révocation de M. Roland LAPP de sa fonction d'administrateur.

Révocation de Jan REICHELDT de sa fonction d'administrateur.

Nomination de Me Richard STURM, né le 6 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L- 2610 Luxembourg, 160, rte de Thionville, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de M. Francis WELSCHER, né le 25 Juin 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-4945 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur.

Référence de publication: 2014144136/14.

(140164119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Grove Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 29 août 2014

1. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été cooptée comme administrateur de classe B de la société en remplacement de Madame Nicola FOLEY, administrateur de classe B dont il achèvera le mandat d'administrateur de classe B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur David CATALA a par ailleurs été nommé président du conseil d'administration de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grove Holdings 2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144127/20.

(140164106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144124/9.

(140164183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Hammersmith Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hammersmith Broadway S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144140/11.

(140164036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Lully S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014144250/13.

(140163823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Granello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.809.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 15 septembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2017:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANELLO S.A.

Référence de publication: 2014144135/21.

(140163906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Magnolia Road Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 177.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014144258/10.

(140164412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Los Ceibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.912.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144247/10.

(140164230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Mac Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 15, Wieweschgaass.
R.C.S. Luxembourg B 143.948.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 04.11.2013 de transférer le siège social à la nouvelle adresse:

L-8395 Septfontaines, 15, Wieweschgaass

et ceci avec effet immédiat.

Pour MAC PINTO SARL

Référence de publication: 2014144279/11.

(140163669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 35.676.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 9 septembre 2014 que:

- ont été renommés administrateurs de la Société:

* Maître Philippe Morales demeurant au 22 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

* Monsieur José Igual demeurant au 2bis rue du Maroc, F-94500 Champigny sur Marne

- a été nommé administrateur de la Société:

* Monsieur Jean-Charles Colas demeurant Chemin du Macquard, F-08450 Yvernaumont

- a été renommée commissaire aux comptes de la Société:

* la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., avec siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014144286/23.

(140163779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Lewis Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144239/9.

(140164200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marthilor2 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.367.

L'adresse professionnelle de Monsieur Mirko Dietz, gérant de la Société, est désormais au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144265/11.

(140163864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Mythology General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.126.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 15 septembre 2014

1. Monsieur Elliot GREENBERG a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Rajat BOSE, administrateur de sociétés, né en Inde le 21 avril 1962, demeurant professionnellement aux Etat-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mythology General Partner S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144278/16.

(140163577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014144277/18.

(140164236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Medley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.636.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144290/10.

(140164460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Management Technologie Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 105.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144259/10.

(140163861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marthilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.899.300,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 161.942.

L'adresse professionnelle de Monsieur Dietz, gérant de la Société, est désormais au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144266/13.

(140163866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 45.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 15 septembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie) et demeurant professionnellement au 5, me de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2017:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, me de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIU-MIU S.A.

Référence de publication: 2014144299/21.

(140163915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 856.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Chan Park, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, ayant agi comme mandataire de:

a) Loft Investment Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C64418;

b) Bzorp Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistré auprès du Registry of Companies sous le numéro C65755;

c) Wolf and Greenfield Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, et enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65756;

d) Isolta Holdings Limited, une limited liability company de droit société à chypriote, ayant son siège social au 8, Michalaki Karaoli, ANEMOMYLOS BUILDING, 4th floor, 1095, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro HE 332336;

e) Almira Holdings Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65754;

f) Red Roof Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65757;

2) Madame Claire Guilbert, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, ayant agi comme mandataire de:

C5 Partners SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171345,

lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BalaBit S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 856.100,- de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 185879, documentée par acte du notaire soussigné, en date du 31 juillet 2014, enregistrée à Luxembourg A.C., le 4 août 2014, Relation LAC/2014/36868.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur s'est glissée dans l'acte du 31 juillet 2014 dans la première résolution concernant l'allocation des parts sociales aux associés et que la première résolution est en conséquence à rectifier et doit se lire comme suit:

Dans la version anglaise:

"First resolution

The Shareholders unanimously resolve to create a new class of shares named "Ordinary shares" and a new class of shares named "Series A shares", with a nominal value of ONE Euro (EUR 1.-) each, within the share capital of the Company and to determine the rights attached to the Ordinary shares and the Series A shares as set forth in the restated articles of association of the Company hereafter;

As a consequence of the above, the Shareholders unanimously resolve to:

- allocate the following shares in the share capital of the Company to and convert them into Ordinary shares:

* the 140,127 shares held by Loft Investment, aforementioned;

* the 163,205 shares held by Bzorp, aforementioned;

* the 56,426 shares held by Wolf and Greenfield, aforementioned;

* the 209,955 shares held by Isolta Holdings, aforementioned;

* the 199,833 shares held by Almira Holdings, aforementioned; and

* the 59,703 shares held by Red Roof Ltd, aforementioned; and

- allocate the following shares in the share capital of the Company to and convert them into Series A shares:

* the 26,851 shares held by C5, aforementioned."

Dans la version française:

«Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité de créer une nouvelle catégorie de parts sociales appelée «parts sociales ordinaires» et une nouvelle catégorie de parts sociales appelées «parts sociales de catégorie A», chaque part sociale de chacune des catégories ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1, -) dans le capital social de la Société et de déterminer les droits attachés aux parts sociales ordinaires et aux parts sociales de catégorie A comme énoncé dans la refonte des statuts de la Société ci-après;

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident à l'unanimité:

- d'allouer les parts sociales suivantes au capital social de la Société et de les convertir en parts sociales ordinaires:

* 140.127 parts sociales détenues par Loft Investissement, pré-mentionnée;

* 163.205 parts sociales détenues par Bzorp, pré-mentionnée;

* 56.426 parts sociales détenues par Wolf and Greenfield, pré-mentionnée;

* 209.955 parts sociales détenues par Isolta Holdings, pré-mentionnée;

* 199.833 parts sociales détenues par Almira Holdings, pré-mentionnée; et

* 59.703 parts sociales détenues par Red Roof Ltd, pré-mentionnée; et

- d'allouer les parts sociales suivantes au capital social de la Société et de les convertir en parts sociales de catégorie A:

* 26.851 parts sociales détenues par C5, pré-mentionnée.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: C. PARK, C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39789. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141325/78.

(140161036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.200.050,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

—
EXTRAIT

En date du 5 septembre 2014, l'associé unique de la Société, Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.704, a approuvé (i) la démission de M. Jason Michael HOLLAR de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 5 septembre 2014 et (ii) la nomination de M. Joseph Russell MASSARO, né le 9 décembre 1969 à Arlington, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5725 Delphi Drive, 48098 Troy, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 5 septembre 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan SPIEGEL, gérant de catégorie A;

- Mme Isabelle Marthe Odette VAGNE, gérant de catégorie A;

- M. Jean-Michel PAUMIER, gérant de catégorie B;

- M. Joseph Russell MASSARO, gérant de catégorie B; et

- M. Vincent FAGARD, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014143835/25.

(140163170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July.

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Anton Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178351;

(2) Bilbao Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,509.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177693;

(3) Triton IV No.3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178853;

(4) Triton IV No.4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178358;

(5) Triton IV No.5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178363;

(6) Triton IV No.6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178376;

(7) Collage Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,600.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178321 ("Collage Holdco");

(8) Triton IV No.8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178319;

(9) Triton IV No.9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178397;

(10) Triton IV No.10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178444;

(11) Triton IV No.11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178360;

(12) Triton IV No.12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178362;

(13) Triton IV No.13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share

capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178368;

(14) Triton IV No.14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178379;

(15) Triton IV No.15 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178381;

(16) Triton IV No.16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178401;

(collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated July 16, 2014.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1787 of 25 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of 27 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) to an amount of twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03).

2. To issue one (1) class 7 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of such class.

3. To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand sixty euro and thirty-seven cent (EUR 21,969,060.37), by Collage Holdco S.à r.l. and to accept full payment for these new shares by contributions in kind.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) to an amount of twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) class 7 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of such class.

Subscription and payment

Thereupon appeared:

Collage Holdco S.à r.l., aforementioned (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for new shares with a nominal value of euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new

shares by contribution in kind of a claim held against the Company representing an amount of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand sixty euro and thirty-eight cent (EUR 21,969,060.38) (the "Contribution in Kind");

Name	Number of shares	Share Premium
Collage Holdco	1 class 7 share	EUR 21,969,060.37
Total:	1 class 7 share	EUR 21,969,060.37

The Contribution in Kind represents an aggregate amount of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand sixty euro and thirty-eight cent (EUR 21,969,060.38).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim under the bridge loan against the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon."

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the 1st paragraph of the article 5 shall from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) (the "Class 4 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the "Class 12 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the "Class 13 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 shares (the "Class 14 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the "Class 15 Shares"), and seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 16 shares (the "Class 16 Shares") (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Anton Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178351,

(2) Bilbao Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.509,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177693,

(3) Triton IV No.3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178853,

(4) Triton IV No.4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178358,

(5) Triton IV No.5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178363,

(6) Triton IV No.6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178376,

(7) Collage Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.600,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178321 («Collage Holdco»),

(8) Triton IV No.8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178319,

(9) Triton IV No.9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178397,

(10) Triton IV No.10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178444,

(11) Triton IV No.11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178360,

(12) Triton IV No.12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178362,

(13) Triton IV No.13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178368,

(14) Triton IV No.14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178379,

(15) Triton IV No.15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178381,

(16) Triton IV No.16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178401,

(ensemble, les «Associés»)

ensemble représentés par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé et datée du 16 juillet 2014.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte en date du 30 mai 2013, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1787 en date 25 juillet 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 22 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un centime d'euros (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cent euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

2. Émission de un (1) part sociale de catégorie 7, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de cette classe.

3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec une prime d'émission pour montant total de vingt-et-un millions neuf cent soixante-neuf mille soixante euros et trente-sept centimes (EUR 21.969.060,37) par Collage Holdco S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cent euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale de catégorie 7, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de cette classe.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

Collage Holdco S.à r.l., susmentionné (le «Souscripteur»), représenté comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cette part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de vingt-et-un millions neuf cent soixante-neuf mille soixante euros et trente-huit centimes (EUR 21.969.060,38) (l'«Apport en Nature»).

Nom	Nombre de parts sociales	Share Premium
Collage Holdco	1 part sociale de catégorie 7	EUR 21.969.060,37
Total:	1 part sociale de catégorie 7	EUR 21.969.060,37

L'Apport en Nature représente un montant total de vingt-et-un millions neuf cent soixante-neuf mille soixante euros et trente-huit centimes (EUR 21.969.060,38).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenus contre la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, le 1^{er} paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15») et soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141190/315.

(140159466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.005.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188583,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other

securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l.	<u>12,500 Shares</u>
Total:	<u>12,500 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (€ 1,200.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Simon Carlyon, born in Manly, Sydney, Australia, on 15 July 1973, and having his professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Octavia Peters, born in Moreton In The Marsh, England on 25 February 1969 and having her professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Desmond Mitchell, born in Wells, Somerset, England on 24 August 1957 and professionally residing at 4, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg; and

- Alain Peigneux, born in Huy, Belgium on 22 February 1968 and professionally residing at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2) The Company shall have its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188583,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société le quel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature d'un Gérant.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et loi luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l.	12,500 Parts Sociales
Total:	12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Simon Carlyon, né le 15 juillet 1973 à Manly, Sydney, Australie et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;

- Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton In The Marsh, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;

- Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à 4, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg; et

- Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41377. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014141132/513.

(140160079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Primula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.646.

—
 Veuillez noter que l'adresse de l'Associé VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED a changé, il y a lieu de lire l'adresse suivante:
 Christodoulou Chatzipavlou, 205

Louloupis Court, 2nd floor

Flat/Office 201,

3036 Limassol

Chypre

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144377/17.

(140164107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Aglom Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 190.027.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den elften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Luxco Investment S.A., eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 4, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B122.866, rechtmäßig vertreten durch Herrn Stefan Justinger, Geschäftsführer, geboren am 26. August 1964 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen „AGLOM Services S.à r.l.“ gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) und ist in einhundertfünfzig (150) Anteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung besteht aus mindestens einem (1) Geschäftsführer, welcher nicht Gesellschafter sein muss. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden diese gemeinschaftlich den Rat der Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmt. Sie können jederzeit und ohne Angabe von Gründen von der Generalversammlung der Gesellschafter widerrufen werden.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Geschäftsführer, leitende Angestellte oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Gesellschafter sein müssen, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer geregelt.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer oder eines Geschäftsführers und einer entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person verpflichtet. Ist nur ein Geschäftsführer ernannt, vertritt er die Gesellschaft alleine.

Art. 12. Der Rat der Geschäftsführer wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden aus. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Generalversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Generalversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bildet, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder falls ein Sekretär bestimmt wurde, von Letzterem und einem Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft. Scheidet ein Geschäftsführer vorzeitig aus, kann ein neuer Geschäftsführer für den Rest der Amtszeit des ausgeschiedenen Geschäftsführers von der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt werden.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Generalversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Aufsicht - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung.

Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Vorabdividenden auszuzahlen.

Die Emissionsprämie kann den Gesellschaftern durch die Generalversammlung oder durch den Rat der Geschäftsführer frei ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Generalversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Luxco Investment S.A., vorgenannt, rechtmäßig vertreten durch Herrn Stefan Justinger, vorgenannt, hat alle einhundertfünfzig (150) neu ausgegebenen Anteile für einen Gesamtpreis von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 1.500.-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
2. Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf zunächst eine (1) Person festzulegen und folgende Person auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen:
 - Herrn Stefan Justinger, Bankbetriebswirt, geboren am 26. August 1964 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. JUSTINGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. September 2014.

Référence de publication: 2014141291/152.

(140160632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Communebonum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 99.568.

In the year two thousand fourteen, on the third day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "COMMUNE BONUM S.à.r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 99568, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on March 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 451 of April 29, 2004,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairman appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation;

2. Appointment of "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, as liquidator and determination of his powers;

3. Discharge of the managers for their assignments;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint the private limited company by shares “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des associés (l’“Assemblée”) de “COMMUNEBONUM S.à.r.l.”, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99568, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 29 avril 2004,

et dont les statuts (les “Statuts”) n’ont plus été modifiés depuis lors.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L’Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination de “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la private limited company by shares “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2014. LAC/2014/41459. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141396/160.

(140160755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

A2B Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.086.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Alexis de Brosses, administrateur de société, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 03 décembre 1964, demeurant au 2, boulevard Dr. Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg,

représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 30 juillet 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société «A2B Création S. à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180 086, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 03 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 25 octobre 2013, sous le numéro 2672 et page 128226.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet au 15 juillet 2014, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la Commune de Bertrange et de fixer sa nouvelle adresse au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2014. Relation: EAC/2014/11664. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014140664/44.

(140159841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Feltex SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.111.

Hiermit kündige ich den mit der Feltex SA (R.C.S. Luxembourg B151111) am 22.04.2014 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 16.09.2014 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse: 11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 16/09/2014.

Maître Kai-Uwe Berg

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2014144079/13.

(140164188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Panthelux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.979.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of August;

Before Us Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mister Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Panthelux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.979 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and ten classes of A shares, class A1 to class A10 shares, and subsequently reallocate the existing four million shares (4,000,000) into four million (4,000,000) ordinary shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-) by the issue of ten million (10,000,000) class A1 to A10 shares, together with a share premium in a total amount of thirty-five million twenty-four thousand nine hundred forty-five Euro (EUR 35,024,945).

Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Amendment of article 18 of the Articles of the Company.

5. Appointment of Mrs. Signe MICHEL as new manager in the board of managers of the Company.

6. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and ten classes of A shares, class A1 to class A10, and subsequent reallocation of the existing four million (4,000,000) shares into four million (4,000,000) ordinary shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to further increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-) by the issue of:

- ten million (10,000,000) new class A1 shares,
- ten million (10,000,000) new class A2 shares,
- ten million (10,000,000) new class A3 shares,
- ten million (10,000,000) new class A4 shares,
- ten million (10,000,000) new class A5 shares,
- ten million (10,000,000) new class A6 shares,
- ten million (10,000,000) new class A7 shares,
- ten million (10,000,000) new class A8 shares,
- ten million (10,000,000) new class A9 shares,
- ten million (10,000,000) new class A10 shares,

with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in kind, together with a share premium in a total amount of thirty-five million twenty-four thousand nine hundred forty-five Euro (EUR 35,024,945).

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A1 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A2 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A3 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A4 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A5 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A6 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A7 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A8 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A9 shares, one million seven hundred eight thousand eighty-five (1,708,085) new class A10 shares, together with a share premium of five million nine hundred eighty-two thousand five hundred fifty-eight Euros (EUR 5,982,558.-) for a total issue price of six million one hundred fifty-three thousand three hundred sixty-six Euros and fifty cents (EUR 6,153,366.50) through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of six million one hundred fifty-three thousand three hundred sixty-six Euros and fifty cents (EUR 6,153,366.50).

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A1 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A2 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A3 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A4 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A5 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A6 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A7 shares, seven million eighty hundred six thousand one hundred fifty-

seven (7,806,157) new class A8 shares, seven million eight hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A9 shares, seven million eight hundred six thousand one hundred fifty-seven (7,806,157) new class A10 shares, together with a share premium of twenty-seven million three hundred forty-one thousand twenty-two Euros (EUR 27,341,022) for a total issue price of twenty-eight million one hundred twenty-one thousand six hundred thirty-seven Euros and seventy cents (EUR 28,121,637.70), through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of twenty-eight million one hundred twenty-one thousand six hundred thirty-seven Euros and seventy cents (EUR 28,121,637.70).

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A1 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A2 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A3 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A4 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A5 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A6 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A7 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A8 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A9 shares, one hundred twenty-two thousand four hundred sixty-nine (122,469) new class A10 shares, together with a share premium of four hundred twenty-eight thousand nine hundred forty-seven Euros (EUR 428,947) for a total issue price of four hundred forty-one thousand one hundred ninety-three Euros and ninety cents (EUR 441,193.90), through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of four hundred forty-one thousand one hundred ninety-three Euros and ninety cents (EUR 441,193.90).

4. Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A1 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A2 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A3 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A4 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A5 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A6 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A7 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A8 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A9 shares, two hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-two (293,792) new class A10 shares, together with a share premium of one million twenty-nine thousand five Euros (EUR 1,029,005.-) for a total issue price of one million fifty-eight thousand three hundred eighty-four Euros and twenty cents (EUR 1,058,384.20), through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of one million fifty-eight thousand three hundred eighty-four Euros and twenty cents (EUR 1,058,384.20).

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A1 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A2 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A3 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A4 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A5 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A6 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A7 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A8 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A9 shares, seventeen thousand nine hundred thirty-three (17,933) new class A10 shares, together with a share premium of sixty-two thousand eight hundred ten Euros (EUR 62,810.-) for a total issue price of sixty-four thousand six hundred three Euros and thirty cents (EUR 64,603.30), through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of sixty-four thousand six hundred three Euros and thirty cents (EUR 64,603.30).

6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A1 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A2 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A3 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A4 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A5 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A6 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A7 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A8 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A9 shares, fifty-one thousand five hundred sixty-four (51,564) new class A10 shares, together with a share premium of one hundred eighty thousand six hundred three Euros (EUR 180,603.-) for a total issue price of one hundred eighty-five thousand seven hundred fifty-nine Euros and forty cents (EUR 185,759.40), through a contribution in kind consisting in a claim in an amount of one hundred eighty-five thousand seven hundred fifty-nine Euros and forty cents (EUR 185,759.40).

The contributions in kind of the subscribers referred to under 1 to 6 are together referred to as the "Contributions in Kind".

The value of the Contributions in Kind, has been calculated and evaluated at thirty-six million twenty-four thousand nine hundred forty-five Euros (EUR 36,024,945) on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated 18 August 2014, certifying the valuation of the Contributions in Kind as of 18 August 2014 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

The total amount of the capital increase amounting to thirty-six million twenty-four thousand nine hundred forty-five Euros (EUR 36,024,945) is allocated as follows: one million Euro (EUR 1,000,000.-) to the share capital of the Company

and thirty-five million twenty-four thousand nine hundred forty-five Euro (EUR 35,024,945.-) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-) divided between:

- four million (4,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- ten million (10,000,000) new class A1 shares,
- ten million (10,000,000) new class A2 shares,
- ten million (10,000,000) new class A3 shares,
- ten million (10,000,000) new class A4 shares,
- ten million (10,000,000) new class A5 shares,
- ten million (10,000,000) new class A6 shares,
- ten million (10,000,000) new class A7 shares,
- ten million (10,000,000) new class A8 shares,
- ten million (10,000,000) new class A9 shares,
- ten million (10,000,000) new class A10 shares,

with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Shares subject as provided in the 1915 Law and the provisions of this article 5.

5.3 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period") (in this Article 5.3):

- a) the Class A1 Shares may only be repurchased and cancelled between their date of issue and 31 December 2015;
- b) the Class A2 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2016 and 31 December 2016;
- c) the Class A3 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2017 and 31 December 2017;
- d) the Class A4 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2018 and 31 December 2018;
- e) the Class A5 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2019 and 31 December 2019;
- f) the Class A6 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2020 and 31 December 2020;
- g) the Class A7 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2021 and 31 December 2021;
- h) the Class A8 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2022 and 31 December 2022; and
- i) the Class A9 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2023 and 31 December 2023;
- j) the Class A10 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2024 and 31 December 2024;

in case a class of A Shares is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Shares shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the A10 Repurchase and Cancellation Period for a one year period (the "New Repurchase and Cancellation Period") (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period. The class of A Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.4 In the event that a Class of A Shares is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Shares to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Shares are repurchased on 1 September 2014, the Repurchase and Cancellation Period in respect of the Class A2 Shares shall be 2 September 2014 to 31 December 2016).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled

class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 18 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Liquidities" means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the manager(s) will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses expressed as a positive), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles and (iii) any dividends to which the holders of Shares are entitled under Article 18 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE" as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits of the Company (including carried forward profits);

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Shares are entitled pursuant to Article 18).

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

- "Total Cancellation Amount" means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

5.6 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 All Shares have equal rights."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" **Art. 18.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders. In the event that the Shareholders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article 18.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to an annual fixed dividend in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Ordinary Shares held by them.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then,
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the class A10 Shares held by them.

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A shares in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mrs. Signe Michel, born on 31 January 1981 in Alzey, Germany, residing professionally at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom, as new manager in the board of managers of the Company, for an undetermined duration with effect as of the date of these resolutions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'août,

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnés sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Panthelux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ne pas encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juillet 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en une catégorie de parts sociales ordinaires et en dix catégories A, de catégories A1 à A10, et ré-allocation subséquente des quatre million (4.000.000) parts sociales existantes en quatre million (4.000.000) parts sociales ordinaires.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million Euros (1.000.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à un million quarante mille Euros (1.040.000,- EUR) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1 à A10, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq Euros (35.024.945,- EUR).

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification du de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Modification du de l'article 18 des Statuts de la Société.

5. Nomination de Mme Signe MICHEL en tant que nouveau gérant dans le conseil de gérance de la Société

6. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en une catégorie de parts sociales ordinaires et en dix catégories A, de catégories A1 à A10, et de réallouer subséquemment les quatre millions (4.000.000) parts sociales existantes en quatre millions (4.000.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million Euros (1.000.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à un million quarante mille Euros (1.040.000,- EUR) par l'émission de:

- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10,

d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en nature, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq Euros (35.024.945,- EUR).

Souscription et Paiement

1. P5 Sub L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A1, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A2, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A3, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A4, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A5, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A6, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A7, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A8, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A9, un million sept cent huit mille quatre-vingt-cinq (1.708.085) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-huit Euros (5.982.558,- EUR) pour un prix total de six millions cent cinquante-trois mille trois cent soixante-six Euros et cinquante centimes (6.153.366,50 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de six millions cent cinquante-trois mille trois cent soixante-six Euros et cinquante centimes d'euro (6.153.366,50 EUR).

2. Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A1, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A2, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A3, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A4, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A5, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A6, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A7, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A8, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A9, sept millions huit cent six mille cent cinquante-sept (7.806.157) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de vingt-sept millions trois cent quarante et un mille vingt-deux Euros (27.341.022,- EUR) pour un prix total de vingt-huit millions cent vingt et un mille six cent trente-sept Euros et soixante-dix centimes d'euro (28.121.637,70 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de vingt-huit millions cent vingt et un mille six cent trente-sept Euros et soixante-dix centimes d'euro (28.121.637,70 EUR).

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf

(122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A9, cent vingt-deux mille quatre cent soixante-neuf (122.469) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de quatre sept vingt-huit mille neuf cent quarante-sept Euros (428.947 EUR) pour un prix total de quatre cent quarante et un mille cent quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (441.193,90 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de quatre cent quarante et un mille cent quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (441.193,90 EUR).

4. Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A9, deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze (293.792) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de un million vingt-neuf mille cinq Euros (1.029.005 EUR) pour un prix total de un million cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et vingt centimes d'euro (1.058.384,20 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de un million cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et vingt centimes d'euro (1.058.384,20 EUR).

5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A1, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A2, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A3, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A4, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A5, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A6, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A7, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A8, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A9, dix-sept mille neuf cent trente-trois (17.933) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de soixante-deux mille huit cent dix Euros (62.810,- EUR) pour un prix total de soixante-quatre mille six cent trois Euros et trente centimes d'euro (64.603,30 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de soixante-quatre mille six cent trois Euros et trente centimes d'euro (64.603,30 EUR).

6. Permira V I.A.S. L.P, susmentionnée, déclare souscrire à et payer pour cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A9, cinquante et une mille cinq cent soixante-quatre (51.564) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de cent quatre-vingt mille six cent trois Euros (180.603,- EUR) pour un prix total de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-neuf Euros et quarante centimes d'euro (185.759,40 EUR) par un apport en nature consistant en un créance d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-neuf Euros et quarante centimes d'euro (185.759,40 EUR).

Les apports en nature de chaque souscripteur détaillés sous les points 1 à 6 sont définis ensemble comme les "Apports en Nature".

La valeur totale des Apports en Nature a été calculée et évaluée à trente-six millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq Euros (36.024.945,- EUR) sur la base d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 18 août 2014, attestant l'évaluation des Apports en Nature à la date du 18 août 2014 (le "Rapport d'Evaluation"). Une copie du Rapport d'Evaluation a été remise au notaire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à trente-six millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq Euros (36.024.945,-EUR) est affecté comme suit: un million Euros (1.000.000,- EUR) au capital social de la Société et trente-cinq millions vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq Euros (35.024.945,- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital souscrit est fixé à un million quarante mille Euros (1.040.000,- EUR) représenté par:

- quatre millions (4.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9,
- dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10,

ayant chacune une valeur nominale d'un centime Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées (l'ensemble des parts sociales ordinaires de catégories A1 à A10 sont qualifiées de "Parts Sociales A"). Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont qualifiées de "Parts Sociales". Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales au moment pertinent et "Associé" doit être interprété en conséquence.

5.2 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler les Parts Sociales A sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et du présent article 5.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A entières via le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans telle(s) catégorie(s), conformément aux dispositions du présent article 5. Dans le cas de rachats et annulations de catégories de Parts Sociales A, de tels annulations et rachat seront réalisés dans l'ordre alphabétique (commençant par la catégorie A1) et dans les périodes suivantes (chacune une "Période de Rachat et d'Annulation") (dans le présent article 5.3):

- a) les Parts Sociales de Catégorie A1 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur date d'émission et le 31 décembre 2015;
- b) les Parts Sociales de Catégorie A2 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016;
- c) les Parts Sociales de Catégorie A3 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017;
- d) les Parts Sociales de Catégorie A4 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018;
- e) les Parts Sociales de Catégorie A5 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019;
- f) les Parts Sociales de Catégorie A6 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020;
- g) les Parts Sociales de Catégorie A7 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021;
- h) les Parts Sociales de Catégorie A8 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022;
- i) les Parts Sociales de Catégorie A9 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023;
- j) les Parts Sociales de Catégorie A10 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024;

si une catégorie de Parts Sociales A n'est pas rachetée et annulée à la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates de telle Période de Rachat et d'Annulation pour telle catégorie de Parts Sociales A seront prolongées à une nouvelle Période de Rachat et d'Annulation commençant après la fin de la Période de Rachat et d'Annulation A10 (la "Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation") (ou selon le cas, la date immédiatement près la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation qui précède d'une autre catégorie) et finiront au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Les Parts Sociales A qui ne sont pas rachetées ou annulées dans leur Période de Rachat et d'Annulation correspondante seront dans l'ordre de catégorie A1 à catégorie A10 (dans la mesure où ce n'est pas rachetée ou annulée).

5.4 Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales A est rachetée et annulée endéans sa Période de Rachat et d'Annulation (une "Catégorie Rachetée"), la date de départ de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine catégorie de Parts Sociales A à racheter (le "Prochaine Période de Rachat et d'Annulation") sera avancée au premier jour ouvrable suivant le jour auquel la Catégorie Rachetée est rachetée et annulée, alors que la date d'expiration de la Prochaine Période

de Rachat et d'Annulation demeurera inchangée de telle sorte que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation est étendue (ainsi, par exemple, si les Parts Sociales de Catégorie A1 sont rachetées le 1^{er} septembre 2014, la Période de Rachat et d'Annulation concernant les Parts Sociales de Catégorie A2 sera entre le 2 septembre 2014 et le 31 décembre 2016).

5.5 Dans le cas d'une réduction de capital via le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne droit aux détenteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans telle catégorie au Montant Disponible (avec la limite toutefois du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A à racheter et annuler. Le Montant Total D'Annulation peut être payé par la Société en numéraire ou en nature ou par compensation.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales A concernée sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible, étant entendu que ce montant ne soit pas plus élevé que le montant de Liquidités Disponibles, relatif à la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas. Lors du rachat et l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

Aux fins des présents Statuts, les termes suivants auront les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée.

- "Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sous réserve des espèces en dépôts à terme avec une maturité restante excédant six mois), (ii) les instruments du marché monétaire négociables, obligations et autres titres d'emprunt et toute créance qui selon le Conseil de Gérance sera payée à la Société à court terme, moins toute charge ou autre dette de la Société payable dans moins de six mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires concernant la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas et (iii) tout actif tel que des parts sociales, titres ou valeurs mobilières de toute autre sorte détenus par la Société.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée le montant total des bénéfices nets de la Société, accrus par (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission qui pourra être incluse en entier sur décision du Conseil de gérance) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie des Parts Sociales A à annuler mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts et (iii) tout dividende auxquels les détenteurs des Parts Sociales ont droit selon l'article 18 (tous les droits de dividendes appelés Dividendes Ordinaires "DO" et les Droits aux Bénéfices "DB" selon le cas et comme défini ci-dessous), à chaque fois telle que précisée dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double-comptage), afin que:

$$MD = (BN+E+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Dans lequel:

MD = le Montant Disponible;

BN = bénéfices nets de la Société;

E = toute prime d'émission librement distribuable et réserves;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales A à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif;

RL = toutes sommes à placer dans des réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

DO = tous dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts;

DB = droit aux bénéfices (les dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales A ont droit conformément aux Statuts).

- "Montant Total d'Annulation" signifie un montant ne dépassant par le Montant Disponible relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas), étant entendu que ce Montant Total d'Annulation ne pourra pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas).

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale A dans la catégorie de Part Sociale A concernée à payer aux Actionnaires.

Tout montant de prime d'émission payé en complément de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve disponible pour primes d'émission qui sera à la libre disposition de la Société.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres apports sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 18.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés. Dans le cas où les Associés décident de faire une distribution, celle-ci devra être fait conformément aux dispositions suivantes du présent article 18.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit aux dividendes fixes annuels pour un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenus par eux.

Les détenteurs des Parts Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de part sociales de catégorie A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A9 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A9 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A10 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A10 détenus par eux.

Tout solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales A émises conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

146160

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer Mme Signe MICHEL, né le 31 janvier 1981 à Alzey, Allemagne, demeurant professionnellement à 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant dans le conseil de gérance de la Société, pour une période indéterminée et avec effet au jour de ces résolutions.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept mille euros (EUR 7,000).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, A la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39369. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138455/684.

(140156675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

J.T.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.488.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014, LAC/2014/41617, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société J.T.S. Holding S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.488, constitué en date du 6 octobre 1991 par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 157 du 22 avril 1992. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 356 du 11 mai 2001.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mars 2014, publié au Mémorial C, numéro 1491 du 11 juillet 2014.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux le siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation.

En conséquence l'assemblée générale a prononcé la clôture de la liquidation de la société J.T.S. Holding S.A.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142865/29.

(140161922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.
